

LegitiName (Groupe Vanksen) récupère le nom de domaine Salomon.com

Genève, le 2 juin 2009. Salomon SAS, marque de renommée internationale, dans la production et la vente d'articles et de matériel de sport, a officiellement récupéré le nom de domaine salomon.com. Ce projet a été mené par les équipes LegitiName (Groupe Vanksen), spécialisées en protection et promotion des marques sur Internet.

Salomon.com : un nom de domaine convoité

« 1er arrivé, 1er servi ». Cette règle bien connue, a suscité des difficultés à de nombreuses sociétés et Salomon SAS n'y a pas échappé. Des tiers, plus rapides, parfois mal intentionnés, détiennent ainsi des noms de domaine qui peuvent se révéler stratégiques pour des marques notoires dans le cadre de leurs activités commerciales et la capitalisation de leur notoriété sur internet.

Ainsi, en janvier 1995, la société Salomon Bros Inc. enregistre légitimement le nom de domaine salomon.com et devance ainsi la société Salomon SA, même si cette dernière bénéficiait d'une activité commerciale reconnue depuis les années 50 sur le territoire américain et surtout d'une marque enregistrée dès 1973 dans plus de 100 pays. Ainsi, Salomon SAS a dû déployer une nouvelle stratégie et décidera d'enregistrer 2 mois plus tard le nom de domaine salomonsports.com, pour assurer sa présence sur internet.

Salomon.com restera la propriété légitime de la société Salomon Bros Inc. pendant 12 ans, jusqu'à ce que le fournisseur de service technique historique en devienne le propriétaire officiel mais illégitime dès 2007. Ce dernier proposait sur cette page des liens publicitaires vers des pages produits Salomon sans l'accord de la marque.

Le transfert de propriété : une décision implacable prise en deux mois par l'OMPI

Le Panel, service de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), en charge de l'arbitrage des litiges pour les noms de domaines, a reçu la plainte déposée par les spécialistes LegitiName (Groupe Vanksen) représentant la société plaignante Salomon SAS, sollicitant une procédure administrative nommée UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) propre à certaines extensions telles que les .com.

LegitiName (Groupe Vanksen), suite à un long travail de préparation, a donc apporté toutes les preuves et arguments révélant le caractère abusif de la détention du nom de domaine salomon.com.

Le Panel, représenté par un arbitre dûment habilité, a rendu public les éléments qui lui ont permis de répondre favorablement à la demande de Salomon SAS, soit le transfert de propriété dudit nom de domaine. Voici quelques-unes des raisons clés de sa décision :

-Depuis 2007 le site internet salomon.com était une « page parking » présentant des liens publicitaires sur des pages de produits Salomon, pratique non autorisée par la marque ;

-Malgré une procédure de règlement à l'amiable initiée par les experts en négociation LegitiName au nom de la société Salomon SAS dès 2008, le détenteur n'a pas accepté le montant du dédommagement proposé, montant pourtant considéré comme convenable par le Panel ;

-La notoriété internationale de la marque laisse supposer que le détenteur actuel ne pouvait pas ignorer ses activités ;

-Le défendeur n'a démontré aucun intérêt ou utilisation légitime du nom de domaine, ni suite aux démarches de négociation entreprises par LegitiName (Groupe Vanksen), ni suite à la plainte déposée auprès du Panel malgré son droit de réponse ;

-Le risque de confusion entre le nom de domaine salomon.com et la marque « Salomon » déposée historiquement (aucun lien entre le détenteur et la société Salomon SAS n'a pu être établi).

« Cette procédure administrative a été très efficace. Nous avons souhaité au préalable négocier avec le titulaire, et même si cela n'a pas abouti, tous les éléments qui en sont ressortis ont été des arguments de poids pour prouver notre bonne volonté et monter un dossier solide et légitime » explique Pascale Baud, Chargée d'Affaires Juridique Salomon SAS.

Salomon SAS a officiellement récupéré le nom de domaine salomon.com en ce début d'année 2009, actif désormais sur le site officiel salomonsports.com.

« Chaque cas est unique. Nous analysons la situation à la fois dans son ensemble et dans le détail afin de choisir la méthodologie la plus adaptée. Avec Salomon, ce fut encore une fois un vrai travail d'équipe, qui nous a permis d'atteindre le meilleur résultat espéré » souligne Cécile Lhémy, Key Account Manager LegitiName (Groupe Vanksen).

Retrouvez le communiqué de presse ainsi que les visuels [ici](#).

A propos de Vanksen Group :

Opérant à Luxembourg, Hong-Kong, New-York, Genève et Paris, avec 80 employés pour 9,07 millions d'€ de CA en 2008 (soit une croissance de 45%), Vanksen Group est un groupe conseil en communication à 360° regroupant 3 pôles d'expertise :

-LegitiName : management des marques online – protection, promotion, référencement, monitoring.

-Vanksen|Culture-Buzz : Agence conseil en communication 360°.

-BuzzParadise : Mise en relation des marques et blogueurs influents à l'international.

Avec près de 2700 articles publiés et 125 000 pages vues/mois, le blog de l'agence : <http://www.culture-buzz.fr> est devenu le premier portail francophone sur le thème du Bouche à Oreille, en décryptant chaque semaine l'actu blog, buzz, guerilla et marketing viral. Il est aujourd'hui décliné en anglais et allemand.

Nous accompagnons de grandes marques telles que Procter & Gamble, LVMH, Microsoft, Louvre Hotels, ArcelorMittal, Quiksilver, Warner Bros, Ubisoft, 20th Century Fox, Canal Plus, BIC, Sony, Nokia, LG, Casio, Roxy,... pour la conception et la mise en place de dispositifs de communication online et offline.

Plus d'informations sur LegitiName :

Créé en 2001, LegitiName est le premier acteur européen du management et de la protection des marques sur internet. Avec une présence à New York, Genève, Paris et son siège social basé à Luxembourg, le groupe bénéficie d'un portefeuille de références internationales comme Microsoft, Louis Vuitton, Procter & Gamble, Arcelor Mittal, Salomon, Bobst Group.

www.legitiname.com

www.legitiname.ch